

JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

CAHORS ET DÉP^t : — 3 mois, 5 fr. ; 6 mois, 9 fr. ; Un an, 16 fr.
 PRIS DU DÉP^t : — » 6 » 11 » 20
 Abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 cent. à chaque demande de changement d'adresse.

CAHORS : A. LAYTOU, Directeur, rue du Lycée.
 PARIS : HAVAS et C^o, 8, place de la Bourse.
 On est inscrit pour un abonnement de même durée, quand on ne renvoie pas le numéro qui suit l'abonnement précédent.
 Imprimerie A. Laytou.

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent
 RÉCLAMES — 50
 La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

Chemins de fer d'Orléans. — Service d'Été.

Arrivées à	Départs de	LIBOS	VILLENEUVE-SUR-LOT	AGEN	PÉRIGUEUX	BORDEAUX	PARIS
CAHORS	CAHORS						
10 h. matin.	5 h. 10 m. matin.	6 h. 53 m. matin.	10 h. 12 m. matin.	10 h. 28 m. matin.	10 h. 45 m. matin.	4 h. 27 m. soir.	12 h. 45 m. matin.
7 » »	1 » 20 » soir.	2 » 55 » soir.	3 » 56 » soir.	4 » 22 » soir.	5 » 51 » soir.	10 h. 19 — 11 h. 17 soir.	4 » 39 » »
41 » »	5 » 50 » »	7 » 24 » »	8 » 46 » »	9 » 24 » »	10 » 54 » »	* * *	» 4 » soir.

Train de marchandises régulier : { Départ de Cahors — 5 h. 20 m. matin.
 Arrivée à Cahors — 7 h. 55 m. soir.

Train de foire. — Arrivée à Cahors. — 9 h. 25 m. matin.

Cahors, 25 Août.

On a pu constater, ces jours derniers, un certain adoucissement dans le ton des journaux ministériels : la solution du conflit par un coup de force était moins préconisée. L'idée violente de la mise de la France en état de siège paraissait abandonnée. Les intempérances du *Figaro* étaient officieusement désapprouvées et on paraissait même se souvenir que la Constitution ayant établi le principe de la responsabilité ministérielle, c'est dans l'application de ce principe que l'on devait chercher le dénouement de la crise. Les républicains ont pris note avec satisfaction de ces indices d'un retour à une politique relativement modérée. Ils ont cru à voir soit l'effet de l'éloignement momentanément de M. de Fourtou, soit l'effet des renseignements sur l'esprit des populations, recueillis par M. le Maréchal pendant son voyage dans l'Ouest. Malheureusement cette lueur de bon sens ne paraît pas devoir être de longue durée.

On lit dans le Temps :

Les journaux ministériels semblent déjà se repentir d'avoir tenu un instant un langage moins violent que celui dont ils ont pris l'habitude depuis le 16 mai. Dans un article intitulé : « Pas d'illusions », le journal la *Défense* nous avertit qu'il y aurait folie à prendre au sérieux tout ce que lui-même a pu dire, ces jours derniers, et sur le renouveau à toute idée de mise en état de siège, et sur le maintien dans le cabinet des ministres qui posent qu'en fait de politique violente et illégale il y a une certaine limite qui ne doit pas être dépassée. Voici, sur ces deux points, comment parle la *Défense*. Il s'agit d'abord de l'état de siège :

« Est-ce que l'attitude de certains conseils généraux, d'autres discours factieux de M. Gambetta, l'arrogance croissante du contre-gouvernement, encouragée par les hésitations du gouvernement, ont pu, ne peuvent acculer le ministère à cette source fâcheuse ? »

Voici maintenant ce qui concerne les modifications ministérielles et l'adoption d'une politique à outrance : « Nous avons dit et nous répétons aux conservateurs que le ministère actuel ne sortira pas de la tradition parlementaire. Mais enfin, la lutte forcée que le radicalisme engage contre le maréchal peut engager le chef de l'Etat à modifier temporairement et le personnel et la politique ministérielle. »

Nous n'avons pas coutume d'attribuer une importance exagérée à des articles de journaux, lesquels peuvent être simplement l'expression d'une pensée individuelle ; mais quand on connaît quelle est l'influence à la présidence et dans les conseils du gouvernement des hommes qui sont les inspirateurs de la *Défense*, quand on se rappelle que ce journal a demandé, obtenu et prêté l'acte du 16 mai, il est difficile de ne pas voir dans les passages ci-dessus une indication des deux courants entre lesquels se partage le cabinet et dont la campagne entreprise naguère contre M. le duc de Broglie a été une première manifestation. Il est indéniable que, soit dans le ministère, soit dans l'entourage de la présidence, il y a un parti qui trouve que l'on n'agit pas avec assez de vigueur, qui blâme « les hésitations » du gouvernement et qui pousse le maréchal à modifier temporairement le personnel et la politique ministérielle. Cette modification, dans la pensée de ceux qui la réclament, se traduirait par l'éloignement des ministres trop scrupuleux et par la haute-main donnée à M. de Fourtou dans la conduite des affaires.

Cette modification sera-t-elle réalisée ? Nul ne

saurait le dire ; nous pouvons seulement constater que l'idée n'en est pas abandonnée. Peut-être une nouvelle note de l'Agence Havas viendra-t-elle affirmer, une fois de plus, l'homogénéité du cabinet et le parfait accord des ministres sur tous les points, mais en dépit de toutes les notes, nous serons toujours en droit de demander comment il se fait que ce soient les journaux les plus versés dans les intimités ministérielles qui parlent sans cesse de modifications dans le personnel et dans la politique ? De telles insinuations ne peuvent passer pour l'effet du hasard ou le résultat de fantaisies individuelles. Elles sont incontestablement l'indice d'une opposition latente, dans le monde officiel, entre deux politiques : la politique qui a des scrupules et celle qui n'en a point. Les événements nous diront jusqu'à quel point ces deux politiques auront pu s'accorder. On conviendra, toutefois, que ces incertitudes sur l'action gouvernementale et sur la politique qui prévaudra en dernier lieu, venant s'ajouter à tant d'autres incertitudes, tant sur la date des élections que sur l'attitude du chef de l'Etat en présence du verdict national, ne sont pas de nature à favoriser le développement des affaires et à créer cette sécurité du lendemain, dont le Maréchal, dans son discours de Bourges, a proclamé lui-même la nécessité. Il serait grandement temps que par la convocation des électeurs on mit fin à un provisoire pernicieux, et qu'à tous ces courants infimes, qui divisent et le gouvernement et les partis, on substituât enfin le courant national.

Conseils généraux

Le Gouvernement considère cette année la session d'août comme une session extraordinaire, et en conséquence, il désire qu'on maintint en fonctions le bureau élu l'an dernier au mois d'août.

A Lyon, le préfet a donné lecture au conseil général d'une circulaire ministérielle à cet effet. Les conseillers républicains ont voulu au contraire maintenir à la session d'août le caractère, que lui attribue la loi, de session ordinaire, et, par conséquent, procéder à l'élection du bureau et de la commission départementale, et traiter toutes les affaires du département, sauf la répartition de l'impôt, dont la dissolution de la Chambre a empêché le vote. Ils ont protesté en outre contre l'illégalité qu'a commise le gouvernement, en ne faisant pas procéder au renouvellement partiel des conseils généraux, et ils entendent que le bureau et la commission départementale à élire ne conservent leurs pouvoirs que jusqu'au renouvellement partiel. Tel est le terrain de la lutte entre le gouvernement et les républicains.

Mêmes opinions dans la Somme, les Bouches-du-Rhône, et le Cher.

Il y a eu certaines élections très significatives. Dans la somme, le bureau est composé tout entier de républicains, dont un sénateur et deux députés ; dans l'Eure-et-Loir, de deux sénateurs et d'un député républicains. Dans les Ardennes, le général Chanzy a été réélu président, les deux vice-présidents faisaient partie des 363 et le bureau n'a été élu qu'à titre provisoire. Dans l'Aube, le bureau se compose de deux sénateurs républicains et d'un maire révoqué ; le conseil général de la Sarthe a protesté contre l'ajournement du renouvellement partiel. Pareille protestation a été faite à l'unanimité dans le Rhône, et le conseil général du Cher a passé à l'ordre du jour sur une protestation faite par un sénateur monarchiste, et tendant au maintien, sans élection, du bu-

reau et de la commission départementale de 1876.

L'incident suivant s'est produit à Nantes :

M. de Lareinty. — Il faudrait décider également par un vote, que vous voulez bien maintenir au bureau actuel les fonctions que vous lui avez confiées. Nous n'aurions pas de questions à trancher, si, à mon avis, la loi n'avait pas été plus que mal interprétée par la Chambre des députés.

M. Vincent et plusieurs membres à gauche. — Mais vous parlez politique ! Vous entrez sur le terrain politique !

M. de Lareinty. — ... par la Chambre qui s'est refusée à voter le repartement de l'impôt.

M. Vincent. — Cette appréciation ne vous est pas permise.

M. Laisant. — Vous parlez en factieux !

Cette expression soulève des deux côtés de l'assemblée une émotion des plus vives. La droite se lève tout entière et apostrophe l'orateur, tandis que les membres de la gauche répondent à ces interpellations au milieu d'un tumulte que les séances du conseil général n'avaient jamais présenté jusqu'à présent.

M. de Lareinty. — J'ai le regret de le dire à un collègue qui a eu l'honneur de siéger sur les bancs de la Chambre des députés, c'est là une expression indigne d'un homme qui a été soldat, surtout quand elle s'adresse à des collègues qui sont à leur place, convaincus de remplir leur devoir.

Je vais mettre aux voix le maintien du bureau actuel.

26 voix se lèvent pour le maintien du bureau.

Ensuite, à la même majorité, le conseil vote, sur la proposition de M. de Ferronnays, un blâme contre M. Laisant pour avoir employé l'épithète de « factieux » à l'égard de M. de Lareinty.

M. Laisant a dit à ce propos :

« Je me joins à M. de Ferronnays pour soutenir sa proposition : je l'accepte, j'accepte le blâme qu'elle contient, mais je maintiens absolument l'expression de factieux dont je me suis servi, après y avoir réfléchi, et en toute connaissance de cause. Quoi que vous fassiez, il faudra bien que vous finissiez par comparaître devant notre maître à tous, qui vous jugera, vous et nous. »

A Versailles le préfet a mal pris les regrets exprimés sur le départ de M. de Crisenoy, qu'il remplace, et il s'est emporté contre ceux qu'il appelle les ennemis du président de la République, et qui, d'après lui, sont les ennemis de la Constitution. A ses yeux, qui est l'adversaire du ministère est l'ennemi de la Constitution.

A Rouen, le préfet a prononcé un arrêt contre la Chambre dissoute ; il l'a déclarée coupable. Heureusement, l'arrêt préfectoral est susceptible d'appel ; il sera cassé en dernier ressort par les électeurs. Mais la majorité du conseil était avec le préfet ; elle la prouvé en votant, par 25 voix contre 16, la question préalable sur une protestation de M. Le Cesne. Elle avait d'abord entravé la lecture de cette protestation, comme on faisait au Corps législatif, par la manœuvre des couteaux à papier et le tapage.

On lit dans le Petit Parisien :

Ce que nous pouvons affirmer, et ceci est un souvenir personnel, c'est que, au début de la crise actuelle, et quand commençaient à arriver à Versailles des bruits alarmants, nous avons entendu conter ce qui suit :

M. le général Péliissier, sénateur, étant allé trouver M. Berthaut à son banc de ministre, lui aurait tenu le langage suivant :

— Vous savez, mon général, que les bonapartistes recommencent à parler de coup d'Etat

et qu'ils affectent d'y mêler votre nom.

A quoi l'honorable ministre aurait répondu d'un ton très calme, très ferme :

— Jamais, tant que le général Berthaut sera placé à la tête de l'armée, jamais la France n'aura la honte de subir un coup d'Etat.

Plusieurs membres du parlement, M. le comte Rampon, notamment, pourraient affirmer l'authenticité de cette anecdote.

La colère de certaine presse s'explique ainsi fort naturellement.

L'Avenir militaire, recueil spécial, répond comme suit aux attaques du *Figaro* contre le ministre de la guerre :

On a peut-être eu tort de ne pas prendre assez au sérieux les articles politico-militaires que M. Saint-Genest publie dans le *Figaro*. Pour n'avoir pas grand mérite, ces productions se sont montrées plus dangereuses qu'on ne le pensait.

Après la campagne contre l'armée territoriale, après l'excitation à l'indiscipline la veille de la revue, après des appels non dissimulés aux coups de FORCE MILITAIRES, voilà l'écrivain du *Figaro* qui n'hésite pas à jeter la déconsidération sur le chef de l'armée !

La réponse de la presse a été si unanime et si catégorique, que nous aurions jugé inutile de nous y associer, si nous n'avions à interpréter le sentiment général des officiers.

CHRONIQUE LOCALE

LE PHYLLOXERA DANS LE LOT

M. Pagès Duport nous adresse la lettre suivante, qui mérite l'attention de tous nos viticulteurs. L'opinion que défend l'ancien député du Lot est différente de celle qui a été exposée à la Société Agricole et Industrielle de Cahors.

Dans le terrible danger où se trouve la production vinicole chez nous, il est tout-à-fait urgent que chacun connaisse le mal qui commence à nous envahir, et qui causerait au milieu de nos populations un immense désastre, bien plus considérable que dans tout autre département, attendu que un grand nombre de terrains utilisés aujourd'hui pour la vigne seraient absolument impropres à toute autre culture.

Albas, 25 août 1877.

La présence du phylloxera dans le Lot étant aujourd'hui un fait incontestable, plusieurs viticulteurs et divers membres de notre Société Agricole et Industrielle de Cahors sont d'avis de recourir promptement aux vignes américaines. Depuis une année environ, cette thèse a été développée chez nous avec une vive insistance. Deux de nos concitoyens surtout, considèrent comme une absolue nécessité l'introduction des plants américains. Ils n'hésitent pas à reconnaître que la ruine des vignes françaises vient de l'importation de ce plant, mais ils croient que le plant américain peut être le point de départ de leur relèvement.

L'un d'eux, M. le docteur Rey, s'exprime ainsi dans un remarquable rapport qu'il a adressé, le 16 mai 1876, à la Société Agricole et Industrielle : « Dans l'état actuel, et en atten-

» dant que la science et la pratique réunies aient trouvé le moyen de préserver nos espèces contre leur ennemi mortel, le seul parti réellement utile qui reste c'est de planter des vignes américaines soit pour avoir le produit, soit (ce qui vaudrait mieux), pour servir de porte-greffe à nos espèces. Car, du moment que le phylloxera n'attaque que les racines, si on parvient à donner des racines résistantes à nos vignes françaises, le mal sera conjuré.»

M. Léon Vialard, ancien maire de Catus, développant cette théorie, demande que la Société Agricole et Industrielle du Lot prenne en fermage, dans les environs de Cahors, un vaste terrain disposé pour recevoir, en pépinière, les variétés américaines inaccessibles par leur nature au phylloxera. D'autres agronomes se placent à un point de vue différent, et disent, avec M. Laur, qu'il y aurait témérité, à accueillir immédiatement les plants américains.

Ces divergences de vues attestent l'intérêt que les esprits prévoyants et les hommes d'initiative du Lot ressentent pour la prospérité de notre département. Je viens après eux donner mon opinion, qui est très tranchée, très catégorique. J'ai entendu bien souvent développer, dans les séances de la Société des Agriculteurs de France dont j'ai l'honneur de faire partie, le système nettement accepté par MM. Rey et Léon Vialard; mais j'ai toujours appartenu à la minorité qui a exploré et combattu l'extension des plants américains.

Il ne faut jamais perdre de vue, en effet (car c'est là le point capital), que le phylloxera nous vient d'Amérique, et que, chaque fois que les plants de ce pays arrivent dans telle ou telle contrée, ils y imposent en quelque sorte le fléau. Le loup est introduit dans la bergerie.

Les vins français n'ont une valeur exceptionnelle que par leurs qualités supérieures, qui les font rechercher partout, tandis que les vins provenant des plants américains ont un goût vert, acide et sauvage, un goût que les américains appellent *fuchs* (goût de renard). Au bout de quelques mois, ces produits défectueux traversent difficilement les chaleurs, et ne sont guère susceptibles de supporter les voyages. Trouverait-on un public pour les consommer à l'état naturel?

Aujourd'hui, à l'aide des coupages avec des vins provenant de vignes françaises, le commerce livre encore une marchandise passable. Mais le jour où, par suite de la substitution graduelle des plants américains aux plants français, on serait arrivé à tuer nos dernières espèces nationales, ne préférerait-on pas une boisson alcoolique quelconque à un vin détestable?

Et le greffage, me dira-t-on; avec le greffage on convertit les vignes américaines en vignes françaises! Cette objection est primée par les deux questions suivantes: Est-il certain que les plants américains s'acclimatent entièrement dans notre pays, et puissent y vivre et prospérer? Est-il certain qu'ils ne finissent pas eux-mêmes par périr sous les atteintes du phylloxera?

Sur le premier point, les doutes deviennent chaque jour plus nombreux. M. Mouillefert, chargé des expériences du comité de Cognac, déclare, dans son rapport sur les résultats obtenus par ce comité, que les cépages américains que l'on avait plus particulièrement pronés, *dépérissent de plus en plus et viennent encore augmenter le nombre de ceux qui ont dû être rejetés dans les années précédentes*. Le Clinton devait, disait-on, nous sauver; or le Clinton est arrivé depuis trois années à un état languissant et chétif. M. Mouillefert ajoute que d'autres plants, notamment l'*herbemont*, produiront peut-être un meilleur résultat, mais il conseille la prudence.

Sur le second point, l'observation a donné la preuve que, plusieurs cépages américains, une fois transportés dans nos contrées, finissent par succomber eux-mêmes au phylloxera. Qui donc peut être convaincu qu'au bout de dix ou de quinze ans, les racines étant devenues successivement moins vigoureuses dans notre sol, resteront inaccessibles à la piqure du redoutable puceron?

On lit ce qui suit à ce sujet, dans un rapport présenté il y a quelques mois, au nom de la Société d'agriculture de ce malheureux départe-

tement de Vaucluse, qui a été plus ravagé qu'aucun autre par le phylloxera, attendu que le dixième des vignes à peine a été conservé:

« Vous rappellerai-je, messieurs, la visite que la commission de viticulture de notre Société fit, à Lapalud, chez le nommé Peron. On nous disait y avoir découvert un plantureux vignoble américain, dont on certifiât l'extrait de naissance. Le savant professeur M. Planchon, voulut bien nous accompagner dans cette visite, et après avoir examiné chaque cep, il leur reconnut parfaitement le caractère authentique du *concord*, du *taylor*, du *cataoba* du *jaquet* et autres plants de famille américaine. Chaque plant portait, nous dit-il, sur la forme ou la couleur de son bois, l'étiquette de son origine. De ce plantureux vignoble que restait-il aujourd'hui? pas une feuille... quelle leçon, quel profit devons-nous tirer de cette visite à Lapalud? La voici: ou les plants américains dans certaines conditions de terrain et de température, ne sont pas plus indemnes que les plants français, ou le savant professeur M. Planchon a été trompé sur la provenance du cépage; et alors, messieurs, nous qui ne sommes pas allés en Amérique comme lui, pour en étudier les vignes, défions-nous de celles que le commerce nous livre à prix très-onéreux. C'est un pot à encre où chacun ne trouve pas ce qu'il y cherche. »

Admettons maintenant, contrairement à ce je viens de dire, que les craintes soient illusoires c'est-à-dire que les plants américains soient acclimatés et tout à fait résistants. Le greffage serait-il un procédé d'une application indiscutable ou même suffisamment sérieuse?

Je ferai remarquer d'abord, que, sur les quatre grandes familles de vignes américaines, énumérées par M. Millardet, professeur à la faculté des sciences de Bordeaux, la première (*vitis rotundifolia*) est complètement réfractaire à la greffe des cépages français.

Pour les trois autres, quels sont les résultats obtenus? Le 30 décembre de l'année dernière, les membres d'une excellente commission d'étude et de vigilance, formée à Rodez pour le département de l'Aveyron, ont adressé au Sénat une protestation contre le projet qui avait été conçu d'enlever aux préfets la faculté d'interdire, dans leurs départements respectifs, l'introduction des cépages américains. Ils considèrent que c'est une *théorie spéculative* que de vouloir mettre par le greffage l'insecte en présence d'un cep à racines américaines et à feuilles françaises. Ils ajoutent: « Dans les pays infestés eux-mêmes, les esprits sont de plus en plus divisés sur l'efficacité de ce remède. De jour en jour, les Sociétés d'agriculture perdent de leur confiance en lui. »

Une publication toujours bonne à consulter, le *Moniteur vinicole*, s'exprimait ainsi, le 6 janvier dernier: « Peut-on penser que le système mixte, tant vanté, de souches américaines sous terre et françaises au-dessus, par le moyen de la greffe, nous rendra des vignobles résistants à notre climat, à nos méthodes de culture? Le doute est au moins permis jusqu'à ce que la preuve contraire soit faite. Et comme la liste des cépages résistants va toujours décroissant, il faut s'en tenir au précepte du sage: *dans le doute, abstiens-toi*. »

D'un autre côté, il est bon de lire une correspondance entre M. Hortolés, membre de la Société d'agriculture de l'Hérault, et M. Carrière, chef des pépiniéristes du Muséum, à Paris. Consulté sur les causes du succès ou de l'insuccès du greffage, M. Carrière partage l'opinion de M. Hortolés, à savoir que le greffe ne réussit pas dans tous les milieux, et que les résultats des différentes méthodes de greffes sont incertains et irréguliers.

Je termine sur ce point par la citation suivante d'un article de M. Gayot, l'un des meilleurs écrivains agronomiques: « L'histoire des boutures américaines ne sera plus bientôt qu'une légende, comme beaucoup d'autres conceptions malheureuses. »

En 1865, quand le phylloxera fut apporté pour la première fois à Rochemaure (Gard) par des plants américains, si le gouvernement avait pris les mesures nécessaires, nous ne serions pas plongés dans les terreurs qui nous obligent à envisager la ruine possible du Lot. Les Italiens, qui plantent chaque jour des vignes, ont été plus habiles que nous. En 1859, nous avons

sacrifié soldats et millions pour fonder leur unité: ils auraient bien dû nous prêter un peu de leur habileté et de leur prévoyance. Aucun gouvernement n'a pris plus de précaution que le gouvernement Italien contre les cépages américains. Reçus chez nous en bons frères, ces cépages qui constituent une sorte de PHYLLOXERA-CULTURE, étaient exclus rigoureusement par nos voisins. Cette exclusion a été tellement persistante, et la défiance des ministres a été poussée si loin que, l'an dernier encore, tous les journaux français ont publié la dépêche télégraphique suivante:

Rome, 12 septembre 1876.

« Le gouvernement interdit l'importation en Italie des raisins, des feuilles et de toutes les autres parties de la vigne. »

En tout état de cause, les plants américains sont au moins dans la période expérimentale qui commande une extrême réserve. On se trompe donc, à mon avis, quand on cherche à obtenir que l'administration du Lot autorise en ce moment leur entrée dans nos cantons. Si déjà l'insecte a paru dans quelques communes, ne condamnons pas toutes les communes, toutes les propriétés sans exception, à une mort infaillible. Dans le cas où nous serions irrévocablement envahis de toutes parts, nous verrons si les services promis au nom des plants américains ne sont pas des chimères. Sur cent membres de la Société des Agriculteurs de France, qui ont délibéré, en février dernier à Paris, j'affirme qu'il y en a tout au plus vingt disposés à soutenir qu'il existe réellement une seule vigne américaine résistante en même temps au phylloxera, au climat de France, au greffage et à nos procédés de culture. Et cependant, cette Société se laisse encore dominer par les représentants des pays totalement phylloxérés, qui compromettent les autres pays soustraits encore au fléau ou à peine touchés. Cela est si vrai que la majorité a repoussé, contre une minorité dont j'ai fait partie, la nomination d'un comité de vérification et de constatation de l'état actuel des choses.

En résumé, voici ma conclusion pour le Lot: Opposons-nous à l'entrée des plants américains. Le phylloxera arrive sûrement par les voies du commerce, ainsi que cela vient d'être dit, ces derniers jours, à un Congrès International tenu à Genève.

Reculons devant les dépenses énormes de la substitution des plants américains aux nôtres. Par conséquent, n'arrachons pas de nos propres mains les vieilles souches que nos pères ont plantées.

Préparons-nous à combattre la maladie par des moyens propres à conserver nos vignes, en nous promettant d'examiner si, parmi les plants de toute espèce que nous avons, il n'en est pas que le phylloxera soit impuissant à détruire. M. Laliman lui-même, le plus influent des partisans du plant américain, reconnaît que le Grenade, le Malbec, le Prunellier ou Béquinaud, le Cabernet-Sauvignon, le Mourvèdre continuent à vivre dans les ténements où les autres espèces françaises ont disparu.

N'oublions pas (dans le désespoir qui nous saisisait tous si nos vignes dépérissaient) que la maladie de l'*oidium* est venue et qu'elle est presque passée. Il en est de même de la maladie des pommes de terre, du froment, du seigle, des muriers, des vers à soie, des noyers, des cerisiers, des amandiers, etc., qui a frappé tour à tour, depuis quelques années diverses parties de la France, et de l'Europe. Les savants ont tout essayé, ils ont donné des noms nouveaux, et finalement, leurs remèdes n'ont été que des palliatifs plus ou moins contestables.

Réclamons enfin du gouvernement et de l'initiative particulière, qu'il soit fait des essais, modifiant les anciens systèmes de culture des vignes françaises. Recherchons, par exemple, si, en relevant la tête de nos vignes, nous ne parviendrions pas à faire pousser de grosses et robustes racines inaccessibles à la piqure du phylloxera. Il y a déjà des tentatives dans ce sens, suivies d'un commencement de succès.

Mais s'il faut se défier d'une peur dangereuse qui inspirerait des résolutions trop précipitées, défions-nous aussi de l'indifférence et de la mollesse. Il n'est pas un département appauvri par le phylloxera, où l'on n'ait commencé par rire des prédictions concernant une prochaine invasion.

Malgré ce scepticisme, sur 2 millions 300 mille hectares de vignes que nous avions en France, 600 mille ont déjà disparu ou vont disparaître. Mettons à profit les délais qui nous restent, pour défendre le terrain pied à pied. La science a fait déjà d'importantes découvertes, que je me propose d'apprécier dans un autre travail, au point de vue du Lot: suivons avec une attention scrupuleuse les découvertes nouvelles qui certainement seront faites.

La vigne occupe les bras de plusieurs millions d'hommes. La vente de ses produits, année moyenne, donne le chiffre de un milliard huit cent millions de francs. Elle fournit 340 millions d'impôts à l'Etat, 200 millions de recettes aux chemins de fer, 100 millions aux grandes villes sous la forme de droits d'octroi. La mort de la vigne française serait une telle calamité qu'il est indispensable de n'écouter que les conseils d'une excessive sagesse. Le Lot est menacé. Ayons du calme, du courage, de la patience, au lieu d'assurer notre perte en arrachant nos généreux et riches cépages et en les remplaçant par les cépages américains. Hélas! il serait toujours temps de le faire, et c'est une si grande vertu que de savoir attendre!

A. PAGÈS DUPORT,
ancien Député du Lot.

Demain, dimanche 26 août, aura lieu à 1 heure précise, au Palais de Justice, sous la présidence de M. Victor Depeyre, la séance solennelle de la Société des Etudes du Lot.

LYCÉE DE CAHORS.

Baccalauréat ès-lettres. — Philosophie.

4 présentés. — 4 reçus.

Pradel, Dubreil, Girardeau, Bogat.

Rhétorique.

13 présentés. — 7 reçus.

Albert, mention assez bien.

Nouvelles, id.

Foissac; Castagné; Grépon; Bort; Goudal.

INSTITUTION VALETTE, A CAHORS.

Des cours préparatoires aux baccalauréats ès-sciences et ès-lettres, seront ouverts dans l'Etablissement, le 1^{er} septembre.

Sept élèves de l'Institution ont subi les épreuves des baccalauréats, à Cahors, 5 ont été admis:

Baccalauréat ès-sciences complet.

Bosc, Emile.

Baccalauréat ès-lettres (2^e partie).

Lala, Alain; Davidou, Gaston; Escaravage, Henri.

Baccalauréat ès-lettres (1^{re} partie).

Salacroup, Maurice.

PENSIONNAT DES PETITS-CARMES, A CAHORS.
Philosophie.

4 présentés. — 4 reçus.

Bex, Gabriel; Cayla, Frédéric; Debaugé, Jean; Tabournel, Charles.

Rhétorique.

12 présentés. — 8 reçus.

Lugol, François, premier de série, mention assez bien; Bouyssi, Emile, mention assez bien; Bru, Hippolyte; Dulac, Louis; Guiches, Gustave; Lagarde, Edouard; Parboyre, Louis; Véry, Louis.

LA SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE DE FRANCE
A CAHORS.

Ce n'est pas un congrès qu'on a voulu tenir à Cahors, c'est une simple excursion de quelques membres de la Société française d'archéologie, MM. Léon Palustre, Fleury, Haurière, Poulbrière, etc.; ont entrepris dans le Lot, de concert avec la Société des études. Ça été, comme on l'a dit spirituellement, « un voyage en zigzag d'Uxellodunum à Uxellodunum, par Uxellodunum ».

Ces messieurs sont arrivés à Cahors mardi. Ils ont consacré la journée du mercredi à visiter le pont Valentré, la Cathédrale, le portail de Diane, les remparts, etc; le soir a eu lieu la réception qui avait été proposée par la Société des études. La réunion a été nombreuse et la soirée charmante.

Le lendemain, les représentants des deux sociétés sont allés visiter à Luzech, l'Impérial et la Pistoule. Une salle de la mairie avait été mise gracieusement à leur disposition, et M. l'abbé Guilhou et M. Nadal y ont soutenu l'opinion de la commission de topographie des Gaules.

Vendredi, la journée a été consacrée à de nouvelles excursions dans la ville de Cahors et à une visite au Musée. Nos savants visiteurs ont été étonnés des résultats surprenants obtenus par la commission du Musée et la Société des études, et les en ont vivement félicités. Nous ne pouvons que souhaiter de voir se renouveler fréquemment ces intéressantes excursions.

On écrit de Cahors à la Gazette de France :
Monsieur le rédacteur,

La correspondance qui vous a fait parvenir la chronique électorale du Lot, insérée dans le numéro du 14 août courant a parfaitement établi la situation qui est faite aux conservateurs monarchiques de notre département par le préfet ultra-bonapartiste, qui nous a été imposé par M. Rouher, et nous sentons déjà la poigne qui doit briser tous les obstacles opposés au triomphe des bonapartistes ; mais il a omis de mentionner que la réunion tenue chez M. le comte d'Armagnac, ne s'était pas bornée à émettre des considérations sur l'opportunité d'une résistance aux prétentions des impérialistes, mais qu'elle avait désigné M. de Gozon pour son candidat à Gourdon et arrêté la résolution de le soutenir énergiquement.

L'assemblée s'est séparée en témoignant à l'honorable M. de Lambertier tous ses regrets de son désistement de la candidature de Figeac, pour laquelle il semblait naturellement désigné, et où il aurait été soutenu par les conservateurs de toute nuance, exaspérés par les prétentions du parti néfastes dont le triomphe perdrait ou ruinerait une troisième fois notre pauvre France.

Nous vous prions d'insérer la présente note, qui complète vos premiers renseignements et d'agréer, etc.

Jeudi soir, à quatre heures de l'après-midi, un violent orage a éclaté sur Bergerac et les pays environnants. Une forte grêle a écrasé plusieurs vignobles des communes de Lamonzie-Saint-Martin, Laforce, Prignonieux, Bergerac et Lembras. On ne peut encore apprécier d'une manière précise toute l'étendue des pertes.

Pendant cet orage, la foudre est tombée sur un des asiles de bienfaisance de Laforce, la *Miséricorde*. Il paraît que plusieurs cloisons ont été renversées ; mais, fort heureusement, il n'y a eu que des dégâts matériels.

Samedi dernier, la foudre est tombée sur la maison du sieur Lambert, au village de Bétusson, commune de Notre-Dame-de-Sanilhac, et a démolie une partie de la toiture et de la charpente. Fort heureusement, la maison était déserte en ce moment. M. Lambert, surpris par l'orage, se hâta de regagner son habitation, et il en était à quelques mètres seulement lorsque la foudre a éclaté ; il a ressenti une forte

commotion, mais il en a été quitte pour la peur. Les dégâts sont peu importants.

CALENDRIER DU LOT. Août. —

LEVE	JOURS	SAINTS	FOIRES.
26	Diman.	s Amadou.	
27	Lundi.	s Joseph C.	Martel, Milhac, Beaugard, Cazals, Montcabrier.
28	Mardi.	s Augustin.	Boulevard, Soturac.
29	Mercr.	D. s. Jean B.	Cassagnes, Varaire, L'Hôpital-St-Jean.
30	Jendi.	se Rose de L.	Catus, St-Matré.
31	Vend.	s Raymond.	Grézels.
1	Samedi	s Giles.	Cahors.

Lunaisons du mois d'Août.
 ☉ D. Q. le 2, à 10 h. 30 du matin.
 ☽ N. L. le 9, à 5 h. 26 du matin.
 ☼ P. Q. le 15, à 10 h. 37 du soir.
 ☾ P. L. le 23, à 11 h. 20 du soir.
 Les jours diminuent de 4 h. 38 m.

ETAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS

Du 18 au 25 Août

Naissances.

Génibre, Arnaud, B. Sud.
Lacoste, Pauline, à St-Henri.
Iches, Joseph, rue du Château.

Mariages.

Geniés, Arnaud et Guiral, Jeanne.
Clary, Guillaume et Simonis, Antoinette.
Garrigues, Jean et Malaret, Marie.

Décès.

Coudere, Emile, menuisier, 32 ans, rue St-Projet.
Mousser, Marie, 74 ans, rue du Château.
Récès, Jean, employé, 60 ans, rue Baudus.
Baudel, Antoinette, 70 ans (Hospice).
Castaing, Suzanne, 45 ans, à la Chartreuse.
Maridat, Joseph, cultiv. 73 ans, aux Mathieux.
Lacroix, Marie, 40 ans, Grande Chartreuse.
Nouyrit, Léon, 13 mois, rue de la Mairie.
Lendrevie, Louis, 9 mois, B. Sud.

Pour la chronique locale, A. Layrou.

DERNIÈRES NOUVELLES

Le *Journal officiel* publie trois décrets nommant l'abbé Foata, vicaire capitulaire du diocèse d'Ajaccio à l'évêché de la même ville, vacant par le décès de Mgr de Gaffory ; l'abbé Catteau, vicaire général d'Arras à l'évêché de Luçon, vacant par le transfert de Mgr Lecoq à l'évêché de Nantes, et l'abbé Lelong, vicaire général d'Auton, à l'évêché de Nevers, vacant par le décès de Mgr de Ladoue.

Décidément, le Maréchal président de la République, ira dans la Loire, mais ce voyage se bornera à une visite de vingt-quatre heures, ayant un but exclusivement militaire, le Maréchal ira assister, le 4 septembre, aux grandes manœuvres qui doivent avoir lieu près de Montbrison, et le 6 il partira pour la Gironde.

Le conseil des ministres s'est réuni, ce matin,

à 9 heures au palais de l'Élysée, sous la présidence du maréchal de Mac-Mahon. C'est dans ce conseil qu'ont été fixés la date et l'itinéraire du voyage du président de la République comme je vous l'ai indiqué plus haut.

La *Liberté* croit savoir que la décision du Maréchal de ne pas aller à Saint-Etienne, serait le résultat du refus du conseil municipal de cette ville, de voter des fonds pour sa réception.

Versailles, 24 août, soir.

Le *Journal officiel* répond aujourd'hui aux affirmations du *Moniteur universel* attribuant aux inspirations du général Ducrot les attaques du *Figaro* contre le ministre de la guerre. Le *Journal officiel* déclare que M. le général Ducrot avait demandé, dès le premier jour, l'ouverture d'une enquête judiciaire pour prouver l'inexactitude des assertions du *Moniteur*, mais que le ministre de la guerre a jugé que l'esprit de devoir et de discipline du général Ducrot était trop connu pour que le moindre doute puisse subsister à cet égard et qu'il l'a engagé à ne tenir aucun compte d'une imputation entièrement dépourvue de fondement.

Le *Constitutionnel* combat énergiquement l'état de siège et rappelle qu'en 1858, après l'attentat d'Orsini, le maréchal de Mac-Mahon, alors sénateur, refusa de voter la loi de sûreté générale, bien plus nécessaire alors, dit-il, que l'état de siège actuellement. « Le passé l'en-gage, ajoute le *Constitutionnel*, il y sera fidèle, malgré les outrageantes provocations par lesquelles une presse frénétique travaille à lui faire perdre la possession de lui-même et à le jeter dans la voie des légitimes représailles. »

On annonce que le président de la République, répondant à l'invitation du Conseil général de la Dordogne, ira très probablement visiter ce département. Il arriverait à Périgueux le 9, dans l'après-midi, dînerait à la préfecture et, après avoir visité les établissements publics, il repartirait le 10 pour Ribérac, collège électoral de M. de Fourtou. Il quitterait cette ville le même soir pour se rendre à Angoulême.

On a enfin des nouvelles d'Osman-pacha. Il n'était point cerné, comme on l'a prétendu mais en plein mouvement de concentration offensive. Cela résulte de la dépêche suivante transmise à Bucharest du quartier général russe.

« Hier, 22, dit cette dépêche, Suleiman pacha a attaqué Chipka, Osman pacha, débouchant du côté de Selvi, attaqua en même temps les Russes. Le combat dura toute la journée. Les Turcs furent repoussés deux fois. Un télégramme annonce que la lutte s'est terminée en faveur des Russes.

En attendant que ces détails se confirment on peut en induire, dès à présent que les armées turques d'Osman, de Suleiman et de Mehemet Ali, sont en mouvement et qu'une grande lutte est engagée par leur action offensive et combinée, ce qui dénote une nécessité flagrante pour le grand duc Nicolas d'accepter la bataille s'il ne veut pas être acculé au Danube.

D'après des renseignements venus de Istova voici quelles sont les forces turques en mouvement en marche : vers Rasgrad 35,000, environs d'Osman-Bozar 40,000, armée de Suleiman-Pacha 40,000, à Plewna 55,000. Total 170,000 hommes.

Le général Gourko a été remplacé à Hainkiaï par le général Kurcyuski, commandant la brigade de tirailleurs composée des 12^e, 13^e, 14^e et 15^e bataillons. Le général prince Mirski commande à Tirnova jusqu'à Chipka.

Une dépêche adressée au *Daily Télégraph* de Batoum, 22 août, porte que les Russes avancent vers Soukhoum-Kalé et font de grands efforts pour empêcher les Abases de partir.

Constantinople, 24 août.

« On assure que l'avant-garde de Suleiman a occupé Bebrova sur la route de Tirnova. Le gros de son armée a attaqué les retranchements russes dans le défilé de Chipka.

Par suite des derniers mouvements des Turcs la situation des Russes est devenue très difficile. Osman pacha ayant reçu de grands renforts de Constantinople par Philoppopoli et Sophia se prépare à reprendre l'offensive. Le centre de l'armée de Mehemet-Ali s'est avancé à quelque distance en avant d'Eski-Djuma. Une partie des troupes de Suleiman tient tous les passages des Balkans à l'est de Chipka. L'aile droite de Mehemet Ali a fait un mouvement tournant après la victoire de Sakartepé et entoure actuellement l'aile gauche des Russes à Papaskeni.

Bourse de Paris

Cours du 25 Août.

Rente 3 p. %	71.50
— 4 1/2 p. %	102.50
— 5 p. %	106.40

VALEURS DIVERSES au comptant.	CLOTURE du 24 août	CLOTURE précédente
Banque de France	3.070 »	3.060 »
Crédit foncier	715 »	710 »
Orléans-Actions	1.070 »	1.070 »
Orléans-Obligations	329 25	329 50
Suez	702 »	702 50
Italien 5 %	70 70	70 45

FEUILLETON DU JOURNAL DU LOT.

25 août 1877.

(44)

LES NUITS DE PARIS

Par Pierre ZACCONE.

Première partie.

IX

LA MAISON DES CHAMPS-ÉLYSÉES

— Je m'en doutais, répondit-il avec calme, mais il s'agit maintenant de savoir quel secret elle cache, et si nous devons la considérer comme notre allié ou comme notre ennemie.

X

RÉSOLUTION

En quittant la jeune femme, Octave Gaudin, diversement impressionné, n'avait pas encore quitté l'hôtel immédiatement ; avec cette indiscrétion et cette curiosité qui caractérisent l'institution des modernes Lovelaces, il s'était installé chez le suisse, et avait essayé de reprendre le fil de la conversation qu'il avait in-

terrompue une heure auparavant.

Octave possédait au suprême degré le secret de faire parler des concierges, mais il échoua complètement dans ses tentatives avec celui de son inconnue.

Seulement, comme il resta un temps suffisant dans la loge, au bout d'une demi-heure il était mis au courant de tout ce qui s'y passait, et fit son profit particulier de quelques paroles qu'il eut occasion d'échanger avec Lopès au moment où ce dernier intervint.

Octave ne se possédait pas. Bien qu'il eut été repoussé par la jeune femme, cependant il devenait évident pour lui qu'il y avait dans tout ceci un mystère, et à l'aide de ce mystère il espérait bien arriver tôt ou tard à ses fins.

Avec ce qu'il avait recueilli, il en avait assez pour bâtir tout un drame ou tout un roman aussi intéressant que les romans et les drames du rez-de-chaussée des grands formats.

Il prit son chapeau, glissa une dernière pièce d'or dans la main du suisse et rejoignit son coupé qui l'attendait.

Il se fit conduire alors à la Bourse où il répandit adroitement quelques épisodes de l'aventure à laquelle il se trouvait mêlé, puis, satisfait de l'effet produit, il gagna rapidement la demeure du banquier.

Sylvia était au salon avec son père quand il arriva ; elle l'attendait et com-

mençait à s'étonner du retard qu'il mettait à se rendre près d'elle.

Sylvia aimait le couliissier beaucoup plus que les jeunes filles du monde n'ont l'habitude d'aimer leur fiancé.

Au sortir du couvent, Octave lui avait été présenté comme un époux, et elle avait toujours eu un goût excessif pour les gravures de modes ; au couvent, elle ne rêvait déjà que velours, dentelles et crinolines. Plus d'une fois même, elle avait vu passer dans son sommeil ces héros guindés et parfumés que la *Sylphide* et le *Bon Ton* offrent mensuellement à l'admiration de leurs lectrices.

Octave était la réalisation la plus complète de son idéal. Aucune jeune fille ne fut donc plus heureuse que Sylvia en reconnaissant dans son fiancé le beau jeune homme du journal qu'elle recevait en cachette et elle se prit à l'aimer avec un oubli et un enivrement que pouvaient seules lui inspirer et ses redingotes longues et ses manchettes *mousquetaires*.

Nous savons déjà qu'Octave était incapable de rendre à Sylvia amour pour amour.

Sylvia était riche et c'était là la seule raison déterminante de son mariage. Le jeune couliissier possédait des qualités essentiellement pratiques, et la beauté, la grâce, l'esprit de Sylvia, n'entraient à ses yeux que pour bien peu de chose dans son apport.

Toutefois, Octave avait l'habitude des femmes ; il comprit bien vite ce qui se passait dans le cœur de sa fiancée, et, en bon couliissier qu'il était, il se laissa aimer de la meilleure grâce du monde.

Cela, d'ailleurs, servait admirablement ses projets. Le banquier avait une des maisons les plus solides de la capitale ; avec son appui, il allait pouvoir se lancer sans crainte dans les affaires, et, la dot aidant, il n'était pas impossible que le jeune Octave Gaudin ne se réveillât un beau matin agent de change.

Quand il entra au salon, Octave s'empressa d'aller prendre et baiser la main de Sylvia, qui lui fit une moue charmante ; puis il se dirigea vers le banquier.

Ce dernier essaya un sourire contraint.

— Ah ! vous nous négligez, dit le banquier évidemment préoccupé.

Octave protesta du geste, en lançant à Sylvia un regard qui ramena la sérénité sur le front charmant de la jeune fille.

— Quelle folie ! s'écria-t-il avec feu ; à la veille d'être certainement le plus heureux des hommes, je n'ai d'autre préoccupation que ce mariage auquel vous m'avez permis d'aspirer ; seulement, si je suis en retard aujourd'hui, c'est qu'il vient de m'arriver une des plus singulières aventures que je sache.

— Qu'est-ce donc ? fit Sylvia déjà in-

téressée et suspendant son beau regard aux lèvres de Gaudin.

M. de Compans se tourna lui-même vers le couliissier dans une attitude interrogative.

Octave s'était assis.

Figurez-vous, dit-il avec complaisance, qu'au dernier bal de l'Opéra, où j'étais allé passer une heure, un domino avait vivement intrigué un de nos amis.

— Qui cela ? fit Sylvia.

— Le docteur Franck.

— Il va donc au bal de l'Opéra ?

— Il s'y trouvait du moins ce soir-là, et il y était venu, paraît-il, attiré par un petit billet ambigu dans lequel on lui donnait un rendez-vous.

— Et quel était ce domino ? ajouta M. de Compans.

Octave sourit.

— Voilà précisément où commence le mystère, répondit-il ; nul ne connaissait cette femme, bien qu'elle parut connaître parfaitement et le docteur Franck et son singulier ami, don Lopès.

— Vraiment ! fit M. de Compans qui se rapprocha, et vous n'avez pas su...

— Pardon, cher monsieur de Compans, chaque chose viendra en son temps ; c'est un véritable feuilleton que je vous raconte, et il ne faut pas anticiper sur les événements.

(A suivre).

Etude de M^e Scipion DELBREIL, avoué à Cahors.

EXTRAIT

d'une demande en séparation de biens

En vertu d'une ordonnance de M. le président du tribunal civil de Cahors, en date du vingt août courant, et par exploit de Calméjane, huissier, en date du vingt-quatre du même mois d'août, la dame Françoise-Adèle Labroue, sans profession, épouse du sieur Eutrope Cadillac, propriétaire, habitante et domiciliée avec lui, de la commune des Junies, a formé contre son dit mari une demande en séparation de biens.

Elle a constitué M^e Scipion Delbreil, pour son avoué près ledit tribunal.

Fait à Cahors, le vingt-cinq août, mil huit cent soixante-dix-sept.

L'avoué poursuivant,
Signé : DELBREIL.

Etude de M^e Scipion DELBREIL, avoué à Cahors.

EXTRAIT

de Saisie Immobilière

Adjudication fixée au 1^{er} octobre 1877.

Par procès-verbal de Cayla, huissier, en date du dix-neuf mai mil huit cent soixante-dix-sept, transcrit au bureau des hypothèques de Cahors, le seize juin suivant, volume 72, n^o 47, il a été procédé à la saisie des biens immeubles ci-après désignés :

A la requête de Pierre Bozoul, propriétaire, habitant et domicilié de la commune de Lherm, lequel a constitué M^e Scipion Delbreil, pour son avoué près le tribunal civil de Cahors, Sur la tête et au préjudice d'Antoine Pontié, propriétaire-cultivateur, habitant et domicilié du lieu du Massarat, commune de Lherm.

Biens saisis

1^o Un bois situé à Massarat, commune de Lherm, porté sous le numéro 242 P, section B du plan cadastral de ladite commune et contenant environ vingt ares cinquante centiares, d'un revenu net de cinquante-un centimes;

2^o Une terre au même lieu portée sous le numéro 243 P, du même plan et de la même section, contenant environ six ares quarante centiares, et d'un revenu net de cinquante-un centimes;

3^o Bâtimens et patus sis au même lieu, portés sous le numéro 292, du même plan et de la même section, d'une superficie de deux ares vingt-six centiares et portés pour un revenu d'un franc trente-cinq centimes. Les bâtimens consistent en construction en pierre comprenant un rez-de-chaussée et un étage, et recouverts en dalles de pierre. La porte d'entrée est au levant. Cet immeuble tient à l'art 692 P, lequel est joui par la veuve Pontié;

4^o Une pâture située au Massarat, et les travers portés sous le numéro 202, des mêmes plans et section et contenant environ soixante-dix-sept ares soixante-dix centiares, et portée pour un revenu net de cinquante-six centimes;

5^o Un bois situé au Massarat et les travers portés sous le numéro 204, de la même section et du même plan cadastral, contenant environ vingt ares, quatre-vingt-dix centiares et porté pour un revenu net d'un franc trente-trois centimes;

6^o Un autre bois au même lieu, porté sous le numéro 208, du même plan et de la même section contenant environ quarante-neuf ares quatre-vingt centiares, et d'un revenu net d'un franc quarante-neuf centimes;

7^o Moitié de la vigne située à Massarat, et la garenne portée sous le numéro 280 P, du même plan et de la même section, d'une contenance totale

de un hectare cinquante-un ares soixante centiares et d'un revenu net de vingt-trois francs quatre-vingt-un centimes, l'autre moitié est jouie par Bousquet, Antoine, de Lherm;

8^o Une terre labourable située audit lieu de Massarat et la garenne, portée sous le numéro 284 P, du même plan et de la même section, d'un revenu net de dix francs vingt-sept centimes et contenant environ trente-quatre ares cinquante centiares;

9^o Une terre située au même lieu, portée sous le numéro 283, du plan et de la même section, contenant cinquante-un ares quarante-huit centiares, et d'un revenu net de dix francs quatre-vingt-huit centimes. Il n'a été saisi sur cet article que la part dépassant l'attribution faite à la femme de Pontié;

10^o Une terre située au lieu dit les Travers, portée sous le n^o 312 du même plan et de la même section, contenant environ soixante-douze ares soixante centiares et d'un revenu net de dix francs treize centimes.

11^o Une vigne au même lieu des Travers, portée sous le n^o 313 du même plan et de la même section, contenant quatre-vingt-dix-huit ares environ et un revenu net de six francs quatre-vingt-six centimes.

Il est fait observer que Marie Barbance, épouse Pontié est suivant acte au rapport de M^e Perboire, notaire, en date du 20 juin mil huit cent soixante-quatorze, propriétaire de : 1^o Une terre labourable; 2^o d'une maison, grange, patus et étable; 3^o d'une contenance de trente-six ares de terre, vigne et bois, le tout situé à Massarat. La présente saisie ne porte point sur ces trois articles qui sont réservés au profit de ladite Marie Barbance, épouse Pontié.

Tous ces immeubles sont portés à la matrice cadastrale sur la tête de Pontié (Antoine), genre Barbance au Massarat, commune de Lherm.

Ils sont situés dans la commune de Lherm, canton de Catus, arrondissement de Cahors.

Le cahier des charges a été publié le dix août courant et l'adjudication a été continuée au premier octobre prochain.

En conséquence, l'adjudication desdits immeubles aura lieu le **premier octobre prochain**, à l'heure de midi, à l'audience des criées des vacations du tribunal civil de Cahors, au palais

de justice de cette ville.

Elle sera faite en un seul Lot, sur la mise à prix de deux cents francs ci, 200 f. »

Il est en outre déclaré que tous ceux du chef desquels il pourrait être pris inscription pour raison d'hypothèques légales, devront requérir cette inscription avant la transcription du jugement d'adjudication sous peine de déchéance.

Pour extrait certifié véritable :

A Cahors, le vingt-cinq août mil huit cent soixante-dix-sept.

L'avoué poursuivant,
DELBREIL.

Enregistré à Cahors, le Août mil huit cent soixante-dix-sept, F^o reçu un franc quatre-vingt-huit centimes décimes compris.

Signé : GISBERT.

Crédit foncier de France

Prêts réalisés en numéraire.

Le Crédit Foncier fait, en numéraire jusqu'à concurrence de la moitié de la valeur des terres et maisons et du tiers de la valeur des bois et vignes, des prêts hypothécaires amortissables en 60 ans, moyennant une annuité comprenant l'amortissement de 5 fr. 87 c. 0/0 pour les prêts sur propriétés urbaines, et de 5 fr. 82 0/0 pour les propriétés rurales.

Les emprunts sont toujours remboursables. — Les libérations anticipées partielles ou totales peuvent être faites en numéraire ou en obligations foncières 5 0/0, acceptées au pair, quel qu'en soit le cours.

S'adresser à MM. les notaires, ou au Crédit Foncier, à Paris, 19, rue Neuve des Capucines.

Pour tous les extraits et articles non-signés. Le propriétaire-gérant, A. Layton.

M^{lle} MONIÉ BERTRAND
CHEMISIÈRE

A Cahors, rue des Boulevards.

Confection de Chemises d'hommes — Gilets de flanelle — Jupes en tout genre — Camisoles — Pantalons — Robes de Baptême — Porte-feuilles pelisse, etc.

Eaux Minérales de Miers
Gare de Rocamadour (Lot)

HOTEL CARBOIS
A Alviçnac

L'HOTEL CARBOIS, le premier que l'on trouve en arrivant de Rocamadour à Alviçnac, jouit d'une réputation justement méritée.

Les étrangers qui fréquentent cet Etablissement y sont l'objet des attentions les plus délicates; chacun se plaît à le reconnaître.

M. CARBOIS, le seul de la commune d'Alviçnac actionnaire de la *Fontaine minérale* offre à tous ses clients de leur donner tous les renseignements qui courraient leur être nécessaires.

Un omnibus fait le service à tous les trains de la gare pour conduire les voyageurs à l'Hotel Carbois.

L'ILLUSTRATION DE LA MODE
ET LA TOILETTE DE PARIS.

LE PLUS BEAU, LE PLUS COMPLET ET LE MEILLEUR MARCHÉ DES JOURNAUX DE MODES.

Bureaux, 25, Rue de Lille PARIS.

La Toilette de Paris a résolu ce problème de donner pour un prix incroyable de bon marché, des renseignements plus complets et plus utiles que les journaux dont l'abonnement est trois ou quatre fois plus coûteux. La Toilette de Paris ne paraît qu'une fois par mois, mais chacune de ses livraisons ne contient que des modèles sortant des premières maisons de Paris, et résumant tout ce qui a paru de plus élégant et de plus nouveau. Ce journal est indispensable aux **couturières, modistes, lingères**, aussi bien qu'aux dames en général, qui désirent se tenir au courant des véritables modes nouvelles.

PRIX D'ABONNEMENT

PREMIÈRE ÉDITION.

Comprenant par livraison mensuelle : Un numéro de huit pages grand format, orné d'un grand nombre de dessins, une gravure coloriée et une feuille de patrons imprimée grandeur naturelle.

UN AN 6 FRANCS

DEUXIÈME ÉDITION

Comprenant : Outre les éléments de la première édition, un patron découpé en grandeur naturelle, d'une des toilettes représentées par les gravures.

UN AN 12 FRANCS

La modicité du prix d'abonnement ne permet pas de recevoir de souscriptions pour moins d'une année.

Toute demande d'abonnement doit être accompagnée d'un mandat poste à l'ordre de M. le directeur de la Toilette de Paris.

Un numéro spécimen est adressé gratuitement à toute personne qui en fait la demande par lettre affranchie ou par carte postale, à l'administration de La Toilette de Paris, 25, RUE DE LILLE, PARIS.

TABLEAU DES DISTANCES

louvellement imprimé et complété jusqu'à ce jour

De chaque Commune du Département du Lot aux chefs-lieux du Canton, de l'arrondissement et du Département, dressé en exécution de l'article 93 du règlement du 18 juin 1811.

PRIX : 1 FRANC.

Chez M. Layton, rue du Lycée, à Cahors.



PLUS de CHEVAUX COURONNES!!! Guérison prompte et sans trace des chutes, écorchures, piqûres, dartres, ardeurs, réapparition exacte du poil par le *Réparateur Tricard*. — Flacons de 2 fr. 50 et 4 fr. 50 avec instruction. Dépôt général : Pharmacie TRICARD, aux Terres, 47, Paris (Exiger la contrefaçon, exiger le Réparateur Tricard.) — Se trouve dans les Pharmacies.

GROS ET DÉTAIL

ANCIENNE MAISON GAMBETTA, AINÉ

rue du Lycée à Cahors

CRISTAUX, PORCELAINES, VERRERIES ET POTERIES EN TOUS GENRES. EPICERIE ET DENRÉES COLONIALES.

M. Victor BOUZERAND a l'honneur d'informer le Public qu'il vient d'acquérir de M^{me} veuve Boussac, l'ancien fond de commerce de M. Gambetta, aîné, et qu'il mettra tous ses soins à contenter la nombreuse clientèle de cette Maison.

CAFÉ DE BORDEAUX

Le Sieur Ferdinand COLONGE, entré depuis le 1^{er} Juillet en possession du CAFÉ DE BORDEAUX, créé, sur des bases si heureuses, par son frère, LÉON COLONGE, a l'honneur d'informer le Public que cet Etablissement ne laissera rien à désirer sous le rapport du confortable, des consommations et du service. On y trouvera les Liqueurs des premières marques, des Boissons glacées et tout ce qui peut flatter en toute saison le goût des amateurs.

A l'instar des Tavernes parisiennes, on y servira des Viandes froides, telles que Jambons Sandwich, Terrines, etc.

Le Sieur COLONGE ose espérer que le public répondra à son désir de le satisfaire.

Vendues à garantie

Machines à battre, à bras et avec Manège, pour un ou deux chevaux ou bœuf, Tarares, Ventilateurs, Hache-paille, Fouloirs et Pressoirs à vendange, etc.

Par une nouvelle addition, les Machines à battre à bras que je possède, sont 40 p. % moins pénibles à toutes leurs similaires.

L'entretien des Machines par lui vendues se trouve assuré en toutes circonstances.

S'adresser à M. Laffargue, Constructeur-mécanicien à Prayssac (Lot.)

PIANOS ET HARMONIUMS

DES MEILLEURS FACTEURS

MUSIQUE ET INSTRUMENTS
GODINAUD, FILS

A CAHORS (Lot), Maison de la Poste.

HARMONIUMS.

PIANOS OBLIQUES

Accord et réparation. — Vente, échange et location.

Atelier de Reliure

CARTONNAGES, BOITES EN TOUS GENRES.

J. SARRAZIN, FILS

rue Brives, près le boulevard Sud, à Cahors.

PRIX MODÉRÉS.

Attention

L'Alliance Horlogère à Chaux-de-fonds (Suisse) demande des agents dans tous les cantons où elle n'est pas représentée pour la vente à des prix très-réduits de ses bonnes montres or, argent, etc. payables dans le délai d'un an. Toute personne active, homme ou dame, ayant des loisirs peut facilement se faire de 7 à 800 fr. par an. Prix-courant général sur demande affranchie avec 0,50 de timb.

PHILODERME INDIEN
Une lotion matin et soir guérit en un mois
FEUX DU VISAGE
BOUTONS, ACNÉ
A Lyon, Pharm. MAZADE & DALOZ
ET DANS LES PRINCIPALES PHARMACIES

POUDRE MAZADE & DALOZ
BOUTE 1 FR. 14, rue d'ALGERIE, LYON
La seule infailible à détruire les

CAFARDS
s'emploie avec des pommes de terre grillées, du sucre et de l'eau
Vente chez MM. les Pharm. dragées et épilateurs.

GUERRE

AUX AFFECTIONS NERVEUSES

GUÉRISON IMMÉDIATE & ASSURÉE

en faisant un usage constant de la



C'est la

PILE ELECTRIQUE PRATIQUE

mise à la portée de tout le monde.

A Cahors, chez M. Mandelli, frères, Opticien-opticien, boulevard Nord.

MAGASIN DE FLEURS ARTIFICIELLES



M^{me} LINON

FLEURISTE

Galerie de Fontenille

boulevard Nord, à CAHORS. Grand assortiment de Bouquets d'Eglise; Vases en porcelaine; Flambeaux en verre et Fournitures pour fleurs; Papiers de toutes couleurs. Bouquets de fêtes votives; Galons et devant d'autel brodé or.